

CONTRAT INDIVIDUEL- Stage à Adèle Picot (75)
 « **Changement de paradigme** »
 Animé par Pascale Molho et Edith Tavernier
 à renvoyer paraphé et signé par mail à:
cnv.pmolho@gmail.com

Entre les soussignés

Pascale Molho Formations SIRET 431 708 213 00043 - Dont le siège social est 3 avenue des Maréchaux, 16000 ANGOULÊME, ci-après désigné « l'organisme de formation » **d'une part,**

Et Mr Mme

NOM Prénom

Adresse personnelle.....

Code Postal Ville.....

Courriel

Portable Profession.....

Statut (**mention obligatoire**) :

(salarié, travailleur indépendant, profession libérale, bénévole, etc)

Ci-après désigné « le stagiaire » **d'autre part,**

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

Article 1 : Objet du contrat

L'organisme de formation s'engage à organiser le stage suivant sur la base de 7h par jour, soit 21h au total :

Intitulé	2025	LIEU	Horaires par jour
Changement de paradigme	Du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2025	Maison Adèle Picot 39 rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS	9h00 - 18h00 (les 2 1ers jours) 9h00 - 17h00 (le 3 ^{ème} jour)

Le stagiaire confirme avoir suivi au moins 10 jours de stages de CNV (dont les bases en 6 jours et 2 thématiques des "essentiels") :

Date : Formateur-trice

Date : Formateur-trice

Date : Formateur-trice

Tarifs (hors hébergement et restauration)	
merci de cocher la case correspondant à votre situation	Pour 3 jours
<input type="checkbox"/> Tarif solidaire	420 €
<input type="checkbox"/> Particuliers	510 €
<input type="checkbox"/> Professionnels (adaptable selon la taille de l'entreprise)	900 €

Article 2 : Nature , objet et durée de l'action de formation professionnelle

L'action de formation désignée à l'article 1, commandée par le stagiaire entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313.1 du code du travail « Perfectionnement de connaissances ».

La durée de la formation est indiquée dans l'article 1.

Le programme et les objectifs de l'action de formation désignée à l'article 1 sont joints en annexe au présent contrat.

Article 3 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que, dans un délai de 14 jours à compter de la signature du présent contrat le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisme de formation. Pour une annulation en deçà de 30 jours de la date de début du stage le montant de la totalité du stage est dû (voir article 7).

Article 4 : Niveau de connaissances préalables requis

Pour que le stagiaire puisse suivre l'action de formation professionnelle définie à l'article 2 du présent contrat il est précisé qu'il doit disposer du niveau de connaissances préalables indiqué dans l'article 1.

Article 5 : Organisation de l'action de formation

30 jours calendaires avant le début de stage, l'organisme de formation s'engage à confirmer par écrit, soit la réalisation de l'action de formation, soit l'annulation de l'action de formation.

Le lieu de la formation est cité dans l'article 1 du présent contrat.

La salle ne comporte que des chaises, disposées en cercle afin de favoriser le travail régulier en sous groupes. Pour garantir une animation interactive, les formateurs emploient un tableau papier ou un tableau noir. Les participants ont reçu lors des modules précédents un dossier pédagogique contenant les fiches techniques d'exercices. Si ce n'est pas le cas, ils en reçoivent un spécifique. L'action de formation est organisée pour un effectif de 18 stagiaires maximum.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre et les modalités de contrôle des connaissances sont précisées en annexe au présent contrat.

L'action de formation définie à l'article 2 du présent contrat sera dispensée par **Pascale Molho** et **Edith Tavernier**.

Pascale Molho :

Docteur en Médecine, certifiée en CNV depuis 1996, elle fait connaître le processus de la CNV depuis une quinzaine d'années auprès d'institutions et entreprises diverses, principalement dans les milieux de la santé et du secteur social ; elle a été médecin en milieu hospitalier pendant 15 ans. Consciente qu'une grande partie de la souffrance au travail est liée à des conflits, elle se consacre aujourd'hui à la santé des personnes et des équipes par le biais de la CNV. Formée également à TIPI (technique d'identification des peurs inconscientes) et à l'IFS (Internal Family System). Elle pourra être assistée par des candidats à la certification.

Edith Tavernier :

Diplômée en sciences politiques et sociales, après un parcours de journaliste puis de responsable marketing dans une PME à l'étranger, elle a travaillé plus de 12 ans auprès des élus dans les collectivités territoriales du Beaujolais sur un programme d'accompagnement à l'installation de porteurs de projet. En parallèle, depuis 2004, elle se forme à la Communication NonViolente ainsi qu'à des outils d'intelligence collective et de gouvernance participative, et depuis sa certification par le CNVC en 2014, elle a développé une activité de formation et d'accompagnement des équipes

Article 6 : Prix de la formation

Le prix de l'action de formation professionnelle est stipulé dans l'article 1 du présent contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L.6353-5 du Code du Travail et rappelé à l'article 3 du présent contrat.

Il est également précisé qu'il ne peut être payé, à l'expiration du délai cité à l'article 3 du présent contrat, une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donnera lieu à paiement à l'issue de la formation.

Article 7 : Annulation avant le début de la formation

En cas d'annulation par le stagiaire, au-delà du délai de rétractation de 14 jours, l'acompte reste dû à l'organisme de formation. Par ailleurs, les indemnités de dédit suivantes sont dues à l'organisme de formation :

- 50% du montant total de la formation si le désistement intervient plus de 30 jours avant la date de début de stage,
- la totalité du montant de la formation si le désistement intervient moins de 30 jours avant la date de début de stage.

En cas d'annulation par l'organisme de formation, ce dernier s'engage à rembourser au stagiaire l'intégralité des frais de formation versés y compris l'acompte.

Article 7-1 : Interruption de stage

Conformément à l'Article L.6353-7 du Code du Travail, il est rappelé que si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. En cas d'abandon en cours de formation, de désistement partiel ou d'absence (hors cas de force majeure), les parties s'entendent sur le versement à l'organisme de formation :

- du coût de la formation au prorata temporis de la réalisation de l'action correspondant au temps de présence du stagiaire,
- pour la part non réalisée, d'une indemnité correspondant au solde du coût de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les annexes jointes au présent contrat

Fait en deux exemplaires originaux à Paris le

Pour l'organisme de formation

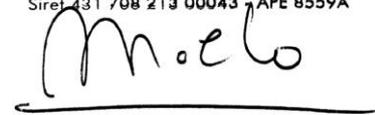
Signature du stagiaire

Pascale Molho Formations

23, rue de Rocroy - 75010 Paris

Tél. 01 45 26 20 95 - Fax 01 72 92 90 98

Siret 431 708 213 00043 - APE 8559A



Annexe

Programme et Modalités de déroulement de l'Action de Formation Professionnelle de Communication NonViolente

La Communication NonViolente¹ met en lumière ce qui bloque ou au contraire facilite la communication, et génère la violence ou au contraire la désamorçage.

Cette démarche, centrée sur l'identification des sentiments et des besoins de chacun, permet de clarifier nos modes de fonctionnement dans la relation à autrui, et de se distinguer de l'autre pour générer une meilleure communication.

L'acquisition de la capacité à exprimer de manière simple notre vécu et à recevoir avec empathie ce que vit l'autre permet à chacun de retrouver sa puissance et de sentir à sa place et plus serein dans les échanges. Cette qualité d'écoute empathique est fondamentale pour comprendre le point de vue l'autre et résoudre les différends de manière constructive. L'objectif de la CNV est en effet que les besoins de chacun puissent être satisfaits à travers des motivations claires, et que personne n'aura à regretter ultérieurement.

La CNV est enseignée et appliquée à travers le monde dans des domaines aussi divers que l'éducation, qui est notre priorité pour prévenir à long terme la violence, la médiation politique tout autant que familiale, les entreprises, les prisons, le système de santé.

¹Marshall B. Rosenberg, fondateur de la Communication Non Violente(CNV), auteur du livre « Les Mots sont des Fenêtres (ou bien ce sont des murs) », Editions La Découverte.

Le stage « Changement de paradigmes »

Marshall Rosenberg avait coutume de dire :

« A chaque instant nous avons le choix de détruire ou de servir la vie. »

Avoir conscience de ce choix est quelque chose qui s'apprend, la plupart d'entre nous ayant été éduqués sans jamais se poser la question de leur libre arbitre et de la manière d'utiliser leur pouvoir.

Ce séminaire a donc pour but de nous faire expérimenter cette affirmation et de nous l'approprier, de sorte à pouvoir la partager, la transmettre, à partir d'un lieu intérieur vivant, solide et stable.

PRESENTATION DU STAGE

➤ Jour 1

Approcher des systèmes de pensées et de fonctionnement basés sur des croyances différentes.

Approcher et définir les paradigmes « chacal » et « girafe », exercices pratiques pour passer d'un système à l'autre et repérer ce qui nous soutient

Travailler sur les architectures invisibles dans les systèmes

(Auto-)évaluation, partage et intégration des apprentissages de la journée en groupe de compagnonnage.

➤ Jour 2

Différencier et repérer les habitudes acquises (venant du paradigme « chacal ») des comportements que l'on choisit d'avoir désormais (paradigme « girafe »).

Exercices pratiques sur le partage et la transmission de ces postures avec l'aide de supports (les marionnettes et les serre-tête « chacal » et « girafe »).

Présentation de ces notions à un public non averti : discerner la stratégie la plus appropriée pour démontrer par l'exemple certaines notions fondamentales dans différents contextes (professionnels, associatifs, citoyens...).

(Auto-)évaluation, partage et intégration des apprentissages de la journée en groupe de compagnonnage.

En soirée : Présentation de l'historique du réseau international de la CNV - questions et réponses.

➤ Jour 3

Aborder les obstacles à une communication fluide, apprendre à les présenter de façon claire, simple et ludique : présentation par les stagiaires d'exercices sur les jugements, exigences et dénis de responsabilité, mises en situation et jeux de rôle ; feedbacks par les pairs et les formatrices.

Exercer les jeux de rôle didactiques, en lien avec quelques différenciations clés au cœur du changement de paradigme.

Bilans personnel et collectif des apprentissages et acquis : exercice de remémoration des notions vues durant le stage, reconnaissance des pas accomplis, repérage précis des aspects spécifiques à exercer et à approfondir

PROGRAMME DETAILLE

JOUR 1 (Vendredi 24 octobre. 9h-18h)

***Matin* :**

- Comprendre : paradigmes et systèmes
- Passer d'un paradigme à l'autre : relecture et partages d'expérience / récolte de pépites sur ce qui nous aide

***Après-midi* :**

- Explorer les systèmes dans lesquels nous "œuvrons"
- Travail sur les architectures invisibles dans les systèmes

JOUR 2 (Samedi 25 octobre. 9h-18h)

***Matin* :** Repérer nos habitudes : 4 manières de recevoir un message

- avec les 4 chaises (à l'intérieur de soi, puis dans le dialogue)
- dans un contexte professionnel : comment présenter ces notions en réunion ou à 1 collaborateur

***Après midi* :** Différencier les 2 paradigmes et savoir les expliquer à quelqu'un

- à partir des caractéristiques des paradigmes : trouver un exemple pour chaque notion dans mon contexte
- présenter ces 2 paradigmes avec les marionnettes (pour des ateliers de pratique)
- présenter ces 2 paradigmes dans un contexte donné avec un exemple adapté

JOUR 3 (dimanche 26 octobre. 9h-17h)

Matin : Les obstacles à la relation

- malaxer les catégories (jugements, exigences, déni de responsabilités) et prendre conscience des impacts dans ma vie / mon contexte
- faire goûter la différence pour chaque catégorie avec 1 exemple tiré de mon contexte et sa traduction en girafe

Après-midi : jeux de rôles didactiques sur quelques différenciations clés au cœur du changement de paradigme.

Bilan individuel et feuille de route pour la suite...

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La formation a pour but pédagogique de permettre aux participants d'être auteurs de leur évolution. Après un apport théorique la formation devient très interactive. Tous les exercices prévus permettent aux participants de travailler sur des situations de leur vie quotidienne et d'intégrer rapidement ce qu'ils ont appris.

Modalités de contrôle des connaissances et sanction de la formation

L'évaluation se déploie tout au long de la formation permettant ainsi d'identifier les acquis des stagiaires et leurs compétences, d'adapter les exercices de la formation aux attentes spécifiques des stagiaires qui choisissent de s'engager dans ce processus de formation et de mesurer l'impact de la formation au regard des objectifs spécifiques attendus.

Evaluation formative

Il est mis en œuvre une évaluation coproduite avec les stagiaires eux-mêmes. Cet aspect a une fonction pédagogique en soi, car pouvoir reconnaître ses avancées et ses acquisitions est un puissant facteur d'intégration de nouvelles aptitudes. Le faire dans un groupe hétérogène, favorise le co-apprentissage.

A la fin de chaque module, une feuille d'évaluation contenant une dizaine de questions sera remise aux stagiaires leur permettant d'évaluer leurs acquis, les modalités pédagogiques et le contenu de la formation. Cette évaluation permet de mesurer le degré de satisfaction à chaud du stagiaire et d'adapter les modules suivants aux besoins spécifiques du groupe.

Merci de retourner ce contrat paraphé et signé par mail à cnv.pmolho@gmail.com et d'effectuer simultanément le virement de l'acompte de 150€ sur le compte de Pascale MOLHO :

IBAN FR04 2004 1010 0122 5877 3G02 226

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE

Merci pour votre vigilance et à bientôt !

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à réception du dossier complet



ANNEXE 2 FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de **Pascale Molho Formations** - 23 rue de Rocroy - 75010 PARIS

Je/nous (*) -----vous
notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur
la formation suivante :

Intitulé et date(s) de la formation : -----

Commandé le (*)/reçu le (*) : -----

Nom du (des) consommateur(s) :-----

Adresse du (des) consommateur(s) :-----

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent
formulaire sur papier) :

Date :-----

(*) Rayez la mention inutile.

